

**Résolution sur un
PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT
Adoptée par la 26^e assemblé générale de l'AIMF**

ATTENDU la Déclaration conjointe du Président de la République française, du Président du Brésil, du Président du Chili et du Secrétaire général des Nations Unies à l'issue de la réunion quadripartite sur l'action contre la faim et la pauvreté à Genève, le 30 janvier 2004;

ATTENDU les échanges très productifs intervenus au 3^e Forum urbain mondial de Vancouver à la session thématique organisée par l'AIMF sur les finances municipales ;

ATTENDU la participation de plusieurs maires francophones à la Table ronde des maires sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), organisée conjointement par Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) et la Fédération canadienne des municipalités à Vancouver, le 21 juin dernier 2006;

ATTENDU que les OMD sont assortis de cibles et d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans le domaine de la réduction de la pauvreté, de la santé, de l'éducation, de l'égalité des genres et du développement durable ;

ATTENDU que l'engagement et la collaboration des autorités locales sont essentiels à l'atteinte des OMD ;

ATTENDU la priorité qu'accorde l'AIMF à la lutte à la pauvreté à travers le monde, comme en atteste la création de son Fonds de coopération internationale et des projets qu'elle met en œuvre ;

II EST RÉSOLU QUE L'AIMF :

Donne son appui au projet d'un *Partenariat mondial pour le développement* visant à atteindre les OMD en 2015 et à faire disparaître complètement l'extrême pauvreté d'ici 2025.

Encourage ses villes membres à appuyer la réalisation de ce partenariat :

- En prenant des actions concrètes visant à sensibiliser leur population à l'importance d'atteindre les OMD ;
- En pressant les gouvernements des pays industrialisés d'augmenter leur aide internationale à 0.7 % de leur PNB et de créer des programmes destinés aux zones urbaines et au renforcement de la gouvernance locale;

- En participant au partage planétaire de l'expérience des villes du Nord et du Sud dans les domaines de la planification urbaine, des infrastructures d'eau et de transport, de la gestion des déchets, de la santé, des jeunes de la rue, de la formation professionnelle, de l'intégration des jeunes en emploi, du rôle des femmes, des banques alimentaires, du logement social, du microcrédit, du financement international par l'établissement d'un site web intégré des grandes associations nationales et internationales de villes.
 - Et en appuyant la proposition que toutes les villes du Nord devraient mettre en œuvre un partenariat stratégique (un jumelage) avec au moins une communauté d'un pays en développement afin de favoriser sa croissance économique par des transferts de technologies et de connaissances dans les domaines de la gouvernance locale et du financement international
- Prend note de la tenue à Montréal le 9 novembre prochain, de la Conférence Promesses du Millénaire de Montréal 2006 et invite le Maire de Montréal à faire rapport au bureau de l'AIMF de ses résultats.

Résolution proposée par Gérald Tremblay, maire de Montréal le 5 septembre 2006 et modifiée le 13 septembre suite aux consultations intervenues avec le secrétariat de l'AIMF et la mairie de Paris.